



Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Juin 2011

L'an Deux mille onze le 30 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme VANDERVOORT, Mme DEPOUX, M. CAPELLE, Mme DESCLAUX-CURNIÉ.

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE
M. MEIGNAN a donné procuration à Mme DEPOUX
M. DELPECH a donné procuration à M. HEURTEVENT.
M. PETITEAU a donné procuration à Mme DESCLAUX-CURNIÉ
M. BLONDEAU a donné procuration à Mme VANDERVOORT.

Était absente excusée : Mme MONTEIRO.

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation :	24 juin 2011
Nombre de membres présents	8	Date de l'affichage :	24 juin 2011

Nombre de membres votants 13

Mme DESCLAUX-CURNIÉ a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et excuse Mme MONTEIRO pour son léger retard.

Il demande l'accord du Conseil Municipal sur l'inscription de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- L'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011 ;
- L'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2011 ;
- A la demande de Mme VANDERVOORT, la détermination de la participation financière de la commune pour les enfants d'Auteuil qui seront accueillis au centre de loisirs intercommunal de Montfort-l'Amaury.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 3 points supplémentaires à l'ordre du jour.

M. le Maire demande également l'accord du Conseil Municipal sur l'enregistrement de la réunion à chaque séance ; il précise que l'enregistrement des interventions de chaque conseiller passe par l'utilisation des micros qui sont sur chaque table.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la séance soit enregistrée.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2011 à 12 voix POUR, 1 ABSTENTION : Mme DESCLAUX-CURNIÉ qui n'était pas présente à ce Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2011 à l'unanimité.

DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES ENFANTS PARTICIPANT AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE MONTFORT-L'AMAURY AU MOIS DE JUILLET 2011

M. le Maire donne la parole à Mme VANDERVOORT, qui rappelle que, chaque année, la commune signe une convention avec la Société Populaire, afin que les enfants de la commune puissent bénéficier d'un centre de loisirs au mois de juillet. Mi-juin, ce centre de loisirs a décidé d'arrêter sa prestation. Pour ne pas laisser les familles en difficultés, il a fallu trouver une solution dans l'urgence : l'IFAC78, qui organise également un centre de loisirs en juillet à Montfort l'Amaury, a accepté d'accueillir les enfants de la commune (qui sont à ce jour au nombre de 3).

Au Conseil Municipal du 26 mai 2011, le principe de signature d'une convention avec l'IFAC avait été voté, mais la participation financière de la commune restait à déterminer.

Mme VANDERVOORT souligne qu'elle a rencontré des élus de communes voisines qui participent depuis plusieurs années à cette adhésion et dont leur participation financière forfaitaire par jour et par enfant a été fixée à 8 euros (pour un coût journalier de 20 ± 2 euros).

M. le Maire souligne que cette participation de 8 euros est du même ordre de grandeur que celle des années antérieures.

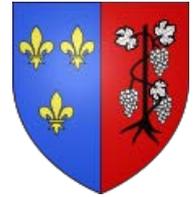
M. CAPELLE s'interroge sur la justification des « ± 2 euros ». M. le Maire donne l'explication de l'IFAC : cette variation est liée à l'embauche nécessaire ou non de personnel d'encadrement supplémentaire en cas de trop grosse affluence. Ces 2 euros supplémentaires seraient pris en charge par la commune. M. CAPELLE s'étonne de cette situation qui généralement engendre une baisse des coûts par enfant plutôt qu'une hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la participation financière de la commune soit par jour et par enfant de 8,00€.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DE GOIN A LA RUE DE L'ÉGLISE DÉCIDÉS EN C.M. DU 28 AVRIL 2011.

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2011, de réaliser une sur-largeur de tranchée de 40 cm à l'occasion des travaux d'enfouissement liés au programme immobilier privé du 8 Rue de l'Eglise. Ce financement, aujourd'hui, nécessite de voter une décision modificative budgétaire à savoir :

Désignation	Montant
FONTIONNEMENT	
Chapitre 011 – 61523 Entretien de voies et réseaux	- 12 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 12 500,00 €
INVESTISSEMENT	
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 12 500,00 €
Opération 59 : Enfouissement réseaux rue de l'Église 2011 2151 Réseau de voirie	+ 12 500,00 €



Mme VANDERVOORT demande si les réserves qu'elle avait émise, à savoir l'assurance par l'entreprise qui va poser les gaines ainsi que les fourreaux qu'ils seront utilisables dans le futur pour les passages de lignes, sont garanties. M. le Maire confirme que le cabinet JSI (José SOLER) a pris cet engagement en sa qualité de Maître d'œuvre.

M. CAPELLE souligne que le coût de l'intervention lui semble un peu élevé.

M. le Maire souligne que ce devis a déjà été présenté lors du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

En outre, M. le Maire confirme que Mme VAISSIERE a rencontré la perception et qu'ils ont validé la rédaction de la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

Mme VANDERVOORT, Mme CHAVILLON.

- ✓ M. le Maire confirme la présence de Mme MONTEIRO à 20h50.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE SUR LE PLAN REGIONAL DE SANTE DE L'ARS ILE DE FRANCE.

M. le Maire a transmis le courrier de l'ARS à l'ensemble du Conseil Municipal mais également la synthèse de ce Plan, tous ces documents étant accessibles sur Internet .

M. le Maire propose un tour de table pour avoir le sentiment de chacun sur ce dossier et pouvoir donner son avis sur ce Plan : il souligne que le Conseil Municipal a 6 semaines pour répondre.

M. le Maire rappelle qu'en ce qui concerne Auteuil-le-Roi, les hôpitaux les plus fréquentés en cas de gros problèmes de santé semblent être Trappes et Versailles. Il y a également ceux de Poissy, Mantes, Aubergenville. Plusieurs conseillers soulignent que les hôpitaux de Mantes et Poissy sont également des structures vers lesquelles les Auteuillois vont fréquemment.

M. le Maire reprend en rappelant que les hôpitaux de Montfort l'Amaury et Houdan, qui étaient regroupés sous une direction commune, des hôpitaux plutôt spécialisés dans la gériatrie, ne travailleront plus ensemble à l'avenir puisqu'il y a une réorganisation territoriale de la direction des hôpitaux par l'ARS : une direction commune pour les hôpitaux de Pontchartrain et Montfort l'Amaury, et une direction commune pour ceux de Houdan et Dreux.

Mme VANDERVOORT s'interroge sur ce que l'ARS demande au Conseil Municipal. M. le Maire répond qu'il faut que le Conseil Municipal émette un avis.

Mme DEPOUX confirme que Dreux et Houdan sont déjà en partenariat.

Mme CHAVILLON dit que les hôpitaux de Pontchartrain et Montfort l'Amaury ont les mêmes objectifs.

M. PELISSIER précise qu'il existe des spécialistes pour analyser ce genre de Plan et qu'il est difficile de se substituer à eux pour donner un avis, sachant qu'il n'y a pas, au sein du Conseil, d'élus issus du milieu médical.

M. le Maire fait l'analyse suivante : cette nouvelle organisation suit l'idée de l'intercommunalité projetée. Le périmètre des SCOT devra épouser celui des intercommunalités : il n'y a plus aucune logique de rapprochement des hôpitaux de Montfort et de Houdan.

M. PELISSIER confirme que c'est un argument important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité un avis FAVORABLE sur le Plan Régional de Santé de l'ARS Ile de France.

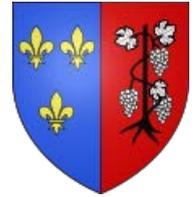
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SIEED ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE FRACTION DE TERRAIN AU SIEED POUR IMPLANTATION SUR LA COMMUNE D'UN COLLECTEUR ENTERRE DESTINÉ A LA COLLECTE DU VERRE

M. le Maire a transmis au Conseil Municipal les documents nécessaires pour pouvoir étudier l'implantation sur la commune d'un collecteur enterré destiné à la collecte du verre.

Mme VANDERVOORT demande quel sera le coût pour la commune.

M. le Maire répond qu'il n'y aura aucun coût pour la commune: c'est le SIEED qui finance l'opération.

Mme VANDERVOORT demande quels sont les arguments du SIEED pour implanter le collecteur sur la Place René Cassin.



M. le Maire explique qu'avec un représentant du SIEED, M. LEBRETON, ils ont fait le tour du village et que 3 sites d'implantation du conteneur enterré ont été retenus: la Place René Cassin à l'angle du cimetière, le parking de la Mairie et Chemin de St Sanctin où se situe l'actuel conteneur de verre. Les raisons avancées par le SIEED est que ce type de collecteur s'adresse généralement aux communes de taille importante (exemple la commune de Beynes) plus urbanisée que la nôtre ; mais, pour que le SIEED puisse passer un marché de commande de collecteurs à enterrer, il faut qu'il ait un nombre suffisant de communes intéressées, l'objectif étant de rationaliser le mode de collecte du verre sur l'ensemble des communes du SIEED.

Mme CHAVILLON dit que ce ne sont pas les informations qui lui ont été transmises. Il n'y a pas de subventions particulières pour ce mode d'implantation. Enterrer les collecteurs, c'est tout simplement l'avenir. Cela diminue le bruit et les nuisances. Et c'est mieux pour les personnes âgées de le mettre en centre village. Si cet enfouissement devait avoir un coût pour la commune, autant le déplacer. Par ailleurs, selon Mme CHAVILLON, le SIEED estime qu'il n'y a pas d'intérêt à financer l'enfouissement d'un collecteur à l'emplacement du collecteur actuel.

Mme VANDERVOORT est surprise que M. le Maire ait envoyé un courriel n'indiquant qu'un seul site d'implantation alors que le SIEED en proposait 3 et dit qu'il serait bien que M. le Maire donne toutes les informations.

M. le Maire dit qu'on est là pour en débattre, et précise qu'il a fait un tour du village avec un représentant du SIEED pour examiner rapidement les différentes possibilités d'implantation, et que M. LEBRETON avait été plus sensible à une implantation Place René CASSIN. Toutefois M. le Maire encourage tous les membres du Conseil Municipal à proposer d'autres sites que ceux qui ont été suggérés.

M. MEIGNAN, qui a donné pouvoir à Mme DEPOUX, propose de le laisser à l'emplacement actuel ce qui lui semble bien pour les usagers. M. MEIGNAN pense que l'emplacement Place René CASSIN générerait beaucoup de nuisances. Il propose d'étudier une solution alternative rue de Goin au bout du parking du stade de football (accès facile pour le camion de collecte, parking pour les usagers). Concernant les nuisances sonores pour les riverains, M. MEIGNANT demande si le SIEED a fait des mesures comparatives de bruit entre un container hors-sol et un container enterré ?

Mme DEPOUX suggère la mise en place d'un container supplémentaire pour le verre chez tous les usagers.

M. le Maire répond que cette solution n'est pas envisagée par le SIEED.

Mme DEPOUX suggère alors l'organisation d'une collecte du verre chez les anciens pour les aider dans cette démarche qui demande un effort physique.

M. le Maire explique que cette organisation ne peut être qu'à l'initiative de la Commune.

M. CAPELLE propose de le laisser le collecteur là où il est, et n'est pas favorable à une localisation Place René Cassin. La localisation près du stade peut être pratique.

Mme VANDERVOORT demande l'intervention d'un représentant du SIEED.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ rappelle que, dans la convention du SIEED, il faut indiquer 3 rues avec des numéros de cadastre.

M. PELISSIER est favorable à aller dans le sens du progrès. Il s'interroge sur la solidité de certains modèles de cuve présentés dans la documentation du syndicat. M. le Maire explique que le choix du type de cuve ne relèvera pas de la commune.

M. le Maire souligne l'intérêt de ces containers qui se trouvent à hauteur d'homme.

Mme MONTEIRO et M. PELISSIER soulignent la nuisance au vidage du container selon une périodicité qui serait hebdomadaire.

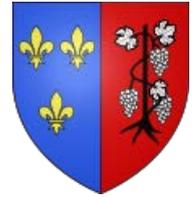
Mme VANDERVOORT propose que le Conseil Municipal se prononce dans un premier temps sur l'implantation d'un collecteur enterré à Auteuil-le-Roi, et ultérieurement sur la localisation de ce collecteur. Elle demande par ailleurs, la présence d'un représentant du SIEED à la prochaine réunion du Conseil Municipal, pour répondre aux interrogations des conseillers municipaux.

M. le Maire s'engage à faire cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'enfouissement d'un container enterré.

Le Conseil Municipal souligne qu'il est CONTRE l'emplacement du container Place René Cassin.

M. le Maire précise que le SIEED justifie l'implantation de ce container sur le chemin de l'école ce qui laisserait la possibilité aux parents de jeter leurs bouteilles en emmenant leurs enfants à l'école. Il est un



peu surpris de cet argument. M. le Maire propose l'organisation d'une nouvelle visite des sites potentiels en juillet avec M. LEBRETON, notamment pour étudier le site près du stade. Ainsi, le choix de ce lieu d'implantation pourra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

- ✓ M. le Maire, confirme la présence de Monsieur PETITEAU à 21h39 et précise qu'il retire son pouvoir.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET LA PROPOSITION DE M. LE PREFET D'INTEGRER AUTEUIL-LE-ROI DANS UN PERIMETRE DE 31 COMMUNES DENOMME « CŒUR D'YVELINES-SECTEUR DE MONTFORT L'AMAURY »

M. le Maire propose un tour de table et laisse la parole à M. PELISSIER, rapporteur de la Commission Intercommunalité.

M. PELISSIER rappelle le projet de périmètre d'intercommunalité, à savoir 31 communes dont la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines à 7 communes qui existe déjà depuis quelques années, fonctionne bien et avance pas à pas mais à pas certains.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics orientent les communes vers des intercommunalités de plus grandes importances, et demandent à ce que les conseils municipaux se prononcent sur le projet : cette concertation interpelle les communes sur leur réel pouvoir de dire « Non » ou « Oui » ou « Oui mais ».

La commission Intercommunalité de la commune s'est réunie et a émis l'avis suivant :

- Oui au périmètre : M. PELISSIER souligne qu'on a voté par deux fois sur un périmètre à 23 communes ; aujourd'hui, il est proposé une fusion entre Cœur d'Yvelines et l'intercommunalité projetée à 23 communes. En ce qui concerne les bassins de vie, certains habitants vont à Beynes, d'autres à Montfort l'Amaury : ce sont deux bassins de vie qui communiquent, et qui sont de nature rurale, ce qui nous convient.
- Notre commune a des compétences couvertes par des syndicats qui fonctionnent de longue date et correspondent à une forme d'intercommunalité. D'après la loi sur les collectivités territoriales, des syndicats devront disparaître s'ils sont intégralement inclus dans le périmètre de la communauté de communes et si leur compétence est reprise par l'intercommunalité. Pour Auteuil-le-Roi, deux syndicats seraient dans ce cas : le SIAB et le SIFAA. Il faut que ces syndicats conservent cette compétence.
- Des remarques ont été émises, liées au statut, aux compétences qui seront reprises par l'intercommunalité et à la représentativité des communes.

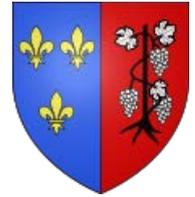
Lorsque les Maires de Cœur d'Yvelines sont interrogés, leur réflexe est « non à l'intercommunalité proposée car la leur fonctionne est bien ». Mais comme il faut bien aller de l'avant et après étude du projet, ils acceptent.

M. PETITEAU fait allusion au document de l'AMF sur ce sujet, décevant par son contenu. M. PELISSIER souligne que le rôle de l'AMF est de représenter toutes les communes de France et ce document est une synthèse des réflexions de groupes de travail de maires membres de l'association. On y retrouve toujours les mêmes interrogations à savoir :

- ✓ les compétences, la représentativité des communes, la gouvernance, la fiscalité.

Ce qui est sûr en ce qui concerne notre future intercommunalité, c'est que Cœur d'Yvelines fonctionne ; l'intention de l'animateur de l'autre partie, qui est Hervé Planchenault, est de se couler dans le moule et non de faire une révolution, d'extrapoler ce qui marche aux autres communes. Il y a déjà des compétences reprises dans Cœur d'Yvelines, et il ne s'agit pas de faire disparaître le SIAB et le SIFAA.

- Mme DESCLAUX-CURNIÉ demande à M. PELISSIER quelles sont les compétences transférées à Cœur d'Yvelines. M. le Maire répond qu'il y a l'urbanisme, la collecte des ordures ménagères, la petite enfance... Il souligne que Cœur d'Yvelines a mis en place depuis le début une « politique des petits pas », élargissant progressivement, l'une après l'autre, la prise en charge de compétences optionnelles au fur et à mesure que la précédente était gérée correctement et que la mutualisation entraînait des économies d'échelle ; or, ce n'est qu'aujourd'hui que les communes commencent à percevoir le fruit de



leur travail...et il va falloir modifier le périmètre de leur intercommunalité. Ils sont donc un peu désespérés.

- M. CAPELLE commente la notion de représentativité : il semblerait que ce paramètre ferait l'objet d'une loi à l'Assemblée Nationale, ce qui fermerait les options possibles. Et en 2014, il y aurait élections de conseillers communautaires en même temps que les élections municipales.

- Mme DEPOUX explique que cela aurait été différent si on avait su créer notre intercommunalité à 23 communes.

- Mme MONTEIRO est d'accord avec tout ce qui a été dit. Elle a juste l'impression que l'on demande l'avis au Conseil, mais qu'il n'y a pas vraiment le choix et que, même si on votait Contre pour une raison ou une autre, la commune serait quand même incluse dans le périmètre.

- Mme CHAVILLON est favorable au périmètre, et souligne son accord sur les réserves liées à la dissolution éventuelle de ces deux syndicats et l'importance de connaître les compétences reprises par la future intercommunalité.

- M. PELISSIER souligne que tout cela se décide au dessus de nous et qu'à terme un nombre minimal de communautés de communes regroupera un nombre maximal de communes.

M. le Maire rappelle que le but initial de la création d'une intercommunalité est d'améliorer les services aux administrés tout en diminuant leurs impôts.

Puis, il souligne le désengagement des services de l'Etat, notamment en matière d'urbanisme, sensible dès lors dans des services comme la DDT qui allonge progressivement ses délais de traitement des dossiers par manque de personnel ; il craint que l'intercommunalité ne soit pas prête à temps pour gérer l'urbanisme.

Il fait part également de son accord sur le périmètre, même si le rattachement de Gambais à ce projet d'intercommunalité l'étonne : toutes les autres communes sont des communes « que l'on connaît », certes plus ou moins grosses et plus ou moins rurales, mais faisant partie du même bassin de vie.

Enfin, il s'interroge sur le devenir d'Auteuil-le-Roi. Même si Monsieur le Sénateur Gérard Larcher qualifie de « cellule de base » l'échelon communal, il pense qu'à terme, l'intercommunalité fera disparaître la commune : cela entraînera, pour l'administré, une organisation administrative locale plus impersonnelle, beaucoup moins « de proximité », en résumé un tout autre mode de fonctionnement. Il va falloir se prononcer sur le périmètre, sans aucune information sur la nature des compétences reprises par l'intercommunalité : cela revient à prendre une décision sans connaître le contenu de l'engagement pris.

M. PELISSIER souligne que si la commune ne donne pas son avis, elle sera obligatoirement intégrée : « Qui ne dit mot consent ».

M. CAPELLE rectifie ce qui avait été évoqué lors de la dernière réunion de Conseil concernant la délibération du SIAB. Le syndicat SIAB a voté le maintien de la gestion du syndicat dans les conditions actuelles : un contrat d'affermage sur 12 ans. Le SIAB n'a pas voté CONTRE le périmètre.

M. le Maire rappelle néanmoins que le but de l'intercommunalité est de diminuer le nombre des syndicats.

M. PELISSIER résume la position de la Commission Intercommunalité :

- accord sur le périmètre proposé par le Préfet
- désaccord avec la dissolution possible des syndicats SIAB et SIFAA
- demande de précisions sur les compétences qui seront transférées
- demande de précisions sur les règles de représentativité

Mme MONTEIRO demande que soit rajoutée une 4^{ème} « réserve » : les règles de fiscalité.

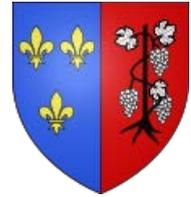
M. le Maire évoque le fait que le contrôle de l'urbanisme ne relèvera plus de la commune, ce qui peut entraîner l'implantation de projets intercommunaux « qui fâchent ».

Devant toutes ces remarques, il est décidé de nuancer le vote pour le périmètre : ceux qui votent « Pour » sans aucune réserve, et ceux qui votent « Pour » avec les réserves énoncées ci-dessus.

Une délibération sera rédigée au Préfet et validée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote sur le périmètre de l'intercommunalité proposée:

- 1 Voix CONTRE : M. MEIGNAN pour une intercommunalité à 31 communes
- 1 ABSTENTION: M. BLONDEAU
- 2 FAVORABLE sans condition : Mme VANDERVOORT et M. PETITEAU
- 9 FAVORABLE avec les 4 conditions énoncées ci-dessus.



DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU

En préambule à ce débat, M. Capelle relate un problème d'échanges de courriel, à savoir :

- Le 22/06, M. Capelle adresse aux seuls élus un courriel commentant la dissolution de la société GEO 5 (sous traitant du Cabinet Claire Bailly) dont M. le Maire vient de les informer.
- Le 23/06, M. Capelle reçoit un courriel de la société GEO 5 reprenant et commentant ironiquement son message du 22/06.

M. Pélissier ajoute, en complément des propos tenus par M. Capelle, qu'il a envoyé un email à M. le Maire dès le 24 juin à 9h43 ainsi qu'à tous les conseillers municipaux et il lit son email

« Tout comme Jean-Luc, je trouve ce mystère tout à fait similaire à celui qui s'était produit il y a un certain temps sur l'ordinateur de Mme Nicole Vigey....

Est-ce à dire que le « Hacker d'Auteuil » serait de retour ? » « L'enquête » nous le dira peut-être un jour... La multiplication de ces transmissions de mail à des personnes qui n'en sont normalement pas destinataires à l'origine mais qui les reçoivent quand même par une voie détournée est assimilable à de la malveillance et je regrette que cette fois ci ce soit Christian Weiss qui en fasse les frais ! Cela étant dit, il doit être relativement simple de trouver l'origine de ce transfert de mail malveillant » Je profite de l'occasion pour demander qu'il nous soit précisé où en est « la dite enquête » sur le Hacker car le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'avance pas beaucoup et que, sauf erreur de ma part, ni les uns ni les autres nous n'avons été approchés ou sollicités par l'enquêteur sur le sujet...cela m'interroge.

En réponse à ces remarques, M. le Maire explique qu'il a tout simplement oublié d'effacer par erreur le bas du message de M. Capelle lorsqu'il a interrogé la société GEO 5 sur le problème soulevé par la dissolution de la société et fait le transfert, et il s'en excuse auprès de M. Capelle.

M. Capelle considère cet envoi comme malveillant et regrette qu'une semaine se soit passée avant d'avoir cette explication.

M. le Maire revient à l'ordre du jour et rappelle que le débat sur le PADD doit avoir lieu au minimum 3 mois avant l'arrêt du règlement de PLU. Il rappelle également qu'un PADD n'est pas un document figé et qu'il peut évoluer jusqu'au vote du PLU par le Conseil Municipal.

Mme DESCLAUX-CURNIÉ soulève le problème de la dissolution de la société Géo 5, sous-traitant du Cabinet Claire Bailly. Christian WEISS, responsable de la société Géo 5 a créé une nouvelle société, Géographic, qui continuera le partenariat avec le Cabinet Claire Bailly. Cependant Mme DESCLAUX-CURNIÉ s'interroge sur le devenir de la convention initiale dans ce cas là.

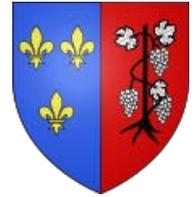
Il est décidé de contacter la Préfecture pour déterminer la procédure à suivre, quand bien même l'interlocuteur direct officiel est le Cabinet Claire Bailly.

M. CAPELLE n'apprécie pas que la rédaction du PADD travaillé en Commission Urbanisme revienne, le matin même du Conseil Municipal, amendé par le Cabinet Claire Bailly : les conseillers manquent de temps pour analyser le document, il trouve que le Cabinet ne prend pas en considération les modifications.

M. PELISSIER s'étonne effectivement que les modifications proposées par la Commission n'aient pas été intégrées en l'état.

Mme CHAVILLON souligne que la commune d'Auteuil-le-Roi est quand même le client de ce Cabinet.

M. PELISSIER rappelle que la contraction du document, réalisée par la commission, avait essentiellement pour objectif de diminuer le poids de la composante « environnementale » : sur 16 pages, il y a 4 pages sur l'environnement.



M. PETITEAU s'interroge sur l'initiative du Cabinet à cette réécriture du PADD et si elle n'est pas commanditée par d'autres personnes.

Concernant ces problèmes récurrents de rédaction de documents, Mme DESCLAUX-CURNIÉ rappelle l'existence des normes liées aux marchés publics qui encadrent les modalités de rédaction des rapports, transmission des documents etc....

M. le Maire fait observer que certaines remarques du Cabinet Claire Bailly semblent fondées, et qu'il ne faut pas se mettre « hors la loi » en enlevant des notions qu'il serait obligatoire d'inclure dans un PADD.

Afin de pouvoir arrêter ce document au Conseil Municipal de fin juillet, il propose une ultime réunion avec le cabinet Claire BAILLY, Géographic, la Direction Départementale Territoriale (D.D.T.) et le Conseil Municipal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cas particulier du terrain de football

M. le Maire projette à l'écran le courrier de Messieurs BEQUET, LACROIX, TOSITTI, LAGUERRE. Ces derniers dénoncent le fait que le projet concernant le terrain de foot ne repose pas sur des besoins réels. Ils demandent une étude plus sérieuse et plus approfondie dans les domaines fonctionnel, environnemental, technique, administratif et financier afin de justifier la nécessité du déplacement de ce stade.

Ils contestent aussi la grille d'évaluation établie par la Commission Urbanisme qui minimise les nuisances pour les riverains, le coût financier, les travaux de viabilisation, l'emprise sur les terres agricoles, le classement en zone ENS, la proximité des lignes à haute tension et le danger de la traversée de la RD 76.

M. PELISSIER confirme que ce choix a été largement débattu par la Commission Urbanisme.

Mme CHAVILLON rappelle que la Fédération Française de Football à court terme refusera les rencontres sportives si le terrain n'est pas homologué, et elle souligne que la commission n'avait pas opté à l'unanimité pour cet emplacement.

Elle dénonce le fait que le projet a fait l'objet d'une estimation et non d'un chiffrage, et demande que soit réalisé un chiffrage par des entreprises, en associant les propositions des pouvoirs publics.

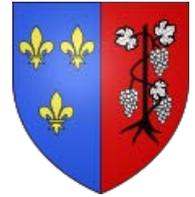
M. CAPELLE s'interroge sur la nécessité d'un terrain homologué sur la commune.

M. PELISSIER confirme qu'il s'est entretenu avec M. Yannick LAURANT, Président du football et que les adhésions sont aujourd'hui de 25 enfants et 25 adultes. Il propose de constituer une sous commission à l'urbanisme qui chiffrerait le coût d'un terrain de sport.

Mme CHAVILLON souligne qu'il est important de distinguer terrain de sport avec un revêtement synthétique et terrain engazonné.

La commission sera constituée de : Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. CAPELLE.

Mme MONTEIRO propose de consulter l'ensemble des Auteuillois par l'intermédiaire d'un questionnaire; le Conseil Municipal n'y est pas favorable.



QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire indique la vente pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir au 10 rue de la Croix Bleue

ASSOCIATION ÉPARCHE

L'association EPARCHE a proposé au Conseil Municipal du 26 mai dernier un projet d'embellissement du Rond Point RD76 avec la mise en place d'une jarre, d'un fût et d'une plante grimpante qui s'enchevêtre autour d'une échelle, l'ensemble symbolisant le patrimoine vinicole de la commune.

Depuis cette proposition, un nouveau projet a été envisagé suite aux remarques de Mme CHAVILLON sur l'emplacement d'un fût à l'entrée du village, sur une voie à grande circulation, et son incompatibilité avec les mises en gardes sur l'alcoolisme de nos jours : le fût a été remplacé par une brouette.

Le Conseil Municipal débat sur ce nouveau projet.

M. PELISSIER, M. CAPELLE, Mme DESCLAUX-CURNIÉ saluent cette initiative, et seraient favorables à une mise en scène vinicole représentative du village et de son patrimoine de vignes. Mme

VANDERVOORT qualifie ce projet de « laid ». M. PETITEAU trouve que ce projet fait trop parler de cette association.

Mme DEPOUX souligne que ce rond point a déjà eu un coût et demande que les rosiers qui fleurissent le carrefour soient replantés.

M. le Maire propose que les rosiers excédentaires soient remis dans le parc de la Mairie.

Enfin, il fait un tour de table pour connaître l'avis de chacun sur ce nouveau projet :

Avis FAVORABLE : M. PELISSIER, M. CAPELLE, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, MME DEPOUX, MME MONTEIRO, M. HEURTEVENT

Avis DÉFAVORABLE : MME VANDERVOORT, MME CHAVILLON

ABSTENTION : M. PETITEAU

A la demande de Mme CHAVILLON, il est décidé de mettre ce point au vote du Conseil Municipal en juillet prochain.

LE RELAIS D'AUTEUIL

Mme Depoux demande la date de livraison des deux appareils réfrigérés qui ont été commandés.

M. le Maire confirme au Conseil Municipal que le meuble réfrigéré de la cuisine et l'armoire réfrigérée vitrée dans l'épicerie du commerce ont bien été commandés.

Mr le Maire précise que la livraison de l'armoire basse en cuisine se fera la semaine prochaine (entre le 4 et 9 juillet 2011), et première quinzaine de Juillet pour la vitrine réfrigérée. Par ailleurs il confirme que les anciens matériels seront bien recyclés et enlevés par le fournisseur à la livraison.

AFFAIRE PICO

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel DESPLAN, Procureur de la République, a classé sans suite le dossier de M. PICO, concernant le dépôt de gravats illicite en zone ENS sur la commune.

M. le Maire rappelle qu'il demandait au Procureur le remboursement d'un montant de 2 438,85 € par M. PICO pour les frais engendrés par la commune pour l'enlèvement des gravats.

M. le Procureur a considéré que l'infraction était insuffisamment caractérisée et qu'il ne lui appartient pas de décider qui doit en supporter la charge.

Concernant les menaces de mort proférées à l'encontre de M. le Maire, le Conseil municipal propose d'exprimer sa solidarité avec le premier magistrat de la commune ou tout autre élu qui le représenterait. Il est décidé de rédiger une motion collective de soutien à l'action du Maire.



ÉTAT DES DEPENSES POUR LE 1^{er} semestre 2011

Mme MONTEIRO transmet à chaque élu l'état des dépenses pour le 1^{er} semestre 2011.

AGENTS DE VOIRIE

Mme VANDERVOORT transmet les remarques de M. BLONDEAU, en rappelant qu'il a déjà signalé que, lors des déplacements des cantonniers en tracteur, M LE DOUCE est sur le marche pied : ceci est formellement interdit et engage la responsabilité du Maire en cas d'accident.

M. le Maire souligne que les cantonniers ont demandé un vélo pour leur déplacement.

Il a été aussi constaté que le tracteur est souvent utilisé pour des déplacements inutiles.

Et il est jugé que l'entretien des trottoirs laisse à désirer.

CONSEIL D'ÉCOLE

Mme VANDERVOORT s'interroge sur le compte rendu du dernier conseil d'école : elle rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas accepté l'aménagement de la mise en peinture d'un tableau noir sur une partie du bungalow de l'école.

M. le Maire rappelle que cette demande avait été faite par les enseignants. Lors du dernier Conseil d'Ecole M. le Maire a rappelé la position du Conseil Municipal. Les enseignants ont réitéré leur demande en expliquant que cette activité dessin à la craie serait encadrée par les professeurs et permettrait de proposer aux enfants une activité plus calme pendant les récréations.

Mme DEPOUX explique que les récréations doivent restées des moments de défoulement.

Mme VANDERVOORT confirme que cette activité va donner aux enfants l'idée de taguer d'autres murs, sans qu'ils associent leur acte à une dégradation.

Mme DESCLAUX-CURNIE demande à M. le Maire de faire respecter les décisions du Conseil municipal concernant cet aménagement qu'elle juge négatif. M. le Maire s'engage à reparler de ce point avec Mme CHENILLEAU Directrice de l'école.

Par ailleurs, Mmes VANDERVOORT et DESCLAUX-CURNIÉ déplorent que chaque année la commune alloue une subvention à l'école pour que les enfants partent en classe verte, subvention non utilisée puisqu'aucun projet n'est proposé.

Elles demanderont la suppression de cette subvention lors du prochain budget s'il n'y a de projet concret.

M. le Maire rappelle que les projets de classe verte relèvent de la volonté de l'enseignant qui engage sa responsabilité, et qu'on ne peut pas lui imposer.

M. CAPELLE s'interroge suite à la réunion de sécurité : il avait été envisagé l'installation de 2 potelés chemin des Plantes, mais sous réserve de concertation avec les riverains ; or il constate que le devis est accepté sans l'accord de la commission.

M. le Maire explique qu'il a demandé également l'avis de la commission voirie pour envisager au plus vite cette mise en place pendant les travaux de la Grande Rue.

Suite aux travaux effectués par la Sté TRAPIL sur les lignes à haute tension, M. CAPELLE demande à M. le Maire d'adresser un courrier à la société pour émettre des réserves concernant la remise des terrains dans leur état d'origine, c'est-à-dire que ces travaux n'aient pas pour effet de rendre accessibles aux véhicules des espaces qui ne l'étaient pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.



Monsieur le Maire donne la parole au public.

- ✓ Mme Nicole VIGEY souligne que le chemin rue de Goin qui se situe en prolongement du lavoir et qui se termine au niveau du 34 Grande Rue, n'est pas entretenu et que certains arbres obstruent le passage.
Elle ajoute aussi que le Rond Point RD 76 ne peut pas être plus laid qu'à ce jour, et confirme que l'association prendra les dispositions nécessaires pour replanter les rosiers.
 - ✓ M. Jackie LACROIX confirme les propos de la lettre qui a été envoyée au Conseil Municipal en soulignant l'insécurité pour la traversée de la RD 76.
Et qu'il serait intéressant de pouvoir comparer plusieurs devis sur les terrains qui avaient été envisagés.
 - ✓ M. Yannick LAURANT – Président du club de football d'Auteuil, soulève le problème de l'avenir de ce club qui, à terme, ne pourra plus envisager l'organisation de tournois sur un terrain non homologué.
 - ✓ M. PICHAFROY demande que le Conseil Municipal se réunisse au commerce afin de prendre conscience de divers dysfonctionnements : matériel en panne, problèmes récurrents d'odeurs, problèmes de voisinage liés au bruit.
-